

COMPTES RENDUS

ACTIVITES DES COMMISSIONS

SAISON 2021 / 2022



Commission des Compétitions Séniors

Le Président de la Commission, Bernard MAY

La saison 2021/2022 a été, de loin, la plus compliquée à gérer pour la commission.

D'abord, avec un retour à la normale de la compétition après un exercice tronqué, mais toujours placée dans le contexte de la pandémie du Covid 19.

Ensuite, car l'application d'un protocole strict accompagné de l'obligation d'un pass sanitaire privait les clubs de certaines forces vives.

Enfin, s'agissant de notre District, la gestion délicate du championnat Départemental 1 à 14 clubs, ouvrant sur l'accession au niveau régional, dont le calendrier extrêmement serré ne laissait que peu de marge en cas du moindre report. Il convenait également de préserver sa régularité puisque le retour à 12 clubs au terme de la saison pouvait déboucher sur de nombreuses rétrogradations.

Ces contraintes impliquaient une grande vigilance tout au long de l'exercice pour la Commission des Compétitions Séniors.

Il est peu de dire que le pari a été réussi. En toute impartialité, la commission a donné satisfaction aux clubs souvent démunis à cause d'un effectif fluctuant. Difficile aussi d'apprécier si le nombre de cas de Covid était respecté pour procéder au report, parfois au tout dernier moment. Tout ceci s'est passé en bonne intelligence dans le pur respect de l'esprit sportif.

Il n'en demeure pas moins que tous les clubs ont souffert de cette pandémie en perdant régulièrement des joueurs. Pour preuve, cette saison, trente-sept forfaits simples ont été enregistrés en championnat et huit forfaits généraux, toutes divisions confondues, et seize dans les différentes coupes départementales.

En championnat Départemental 4, le sort a voulu que les trois forfaits généraux ont été constatés dans la poule A qui s'est vite retrouvée à cinq clubs, avec un nombre de matches très réduit.

Une réflexion sur ce championnat sera étudiée pour la prochaine saison, en fonction du nombre de clubs engagés et de leur approbation.

Les coupes départementales ont, non seulement souffert de ces contraintes liées au Covid, mais aussi de l'extrême chaleur qui a sévi lors des finales des 18 et 19 juin. L'organisation de celles-ci, à Fourchambault et à Corbigny, a dû être revue au dernier moment avec l'application d'aménagements d'horaires. Sans pour autant nuire au succès populaire ces finales drainant, sur les deux sites, de nombreux spectateurs.

En féminines, il convient de signaler la bonne tenue du critérium féminin à huit seniors qui réunit huit équipes. Avec en prime un beau duel final entre l'entente Pouilly/2F2N, Marzy 1 et le Snid 1.

En conclusion, la Commission des Compétitions Seniors s'est réunie à 39 reprises au cours de la saison passée. Elle a traité tous les dossiers avec honnêteté et discernement. Un grand merci à ses membres dont l'implication et l'assiduité constituent un gros avantage. Grand merci également aux deux secrétaires, Cécile et Anaïs, pour la préparation des dossiers, et avec qui la commission collabore efficacement, en toute intelligence et franchise.

*Pour la Commission des Compétitions Seniors
Le président, Bernard MAY*



Commission Sportive/Technique Jeunes

Le Président de la Commission, Alain BUCHETON

Dès le 23 Aout, j'ai sollicité l'Equipe Technique pour m'accompagner, à tour de rôle, afin de visiter tous les clubs à potentiel d'équipes de jeunes. Ces visites ont été très intéressantes, le « fil rouge » était avant tout de faire une revue d'effectif avec les dirigeants et recenser les éventuelles difficultés rencontrées après cette période de forte pandémie.

Lors de nos 16 déplacements, 25 clubs ont répondu présents, 2 ont reporté sans suite et 1 n'a pas souhaité nous rencontrer !

Ce fut une expérience très constructive, ce qui me donne l'occasion de remercier l'ensemble des clubs pour leur excellent accueil. Contrairement aux ressentis à cette occasion, le nombre d'équipes inscrites toutes catégories a été au-delà des prévisions.

Les championnats à 11 et à 8 (en U13), désormais en 2 phases, offrent un calendrier très cohérent avec au minimum 18 dates pour les U18 et 20 pour U15-U13.

L'accession aux Inter-secteurs a valorisé les clubs de l'US Cosne en U13 et U18, le FC Nevers Banlay (2^{ème} accédant en U13) et l'AS Vauzelles en U15.

En championnat, lauréat en U13 le SNID, pour les U15 ce fût l'entente de l'AFGP 58.F / JS Marzy / RC Nevers-Challuy –Sermoise et enfin CS Corbigny remporte le titre en U18.

Félicitation également pour les vainqueurs de nos coupes Départementale à 11, US Cosne en U15 et FC Nevers en U18.

Au cœur du développement et de l'accompagnement des clubs, le football d'animation a animé nos terrains sous forme de plateaux où chacun de nos petits footballeurs a pu apprendre ou mettre en pratique les consignes diffusées aux entraînements par l'éducateur. Le traditionnel Challenge U11 a sacré l'équipe de l'US Cosne.

Cette saison, la Nièvre fût désignée, tout comme la Côte D'Or, pour expérimenter une nouvelle pratique en U7 certainement pour une ligue en pratique dès la saison 2022-2023.

Mes premières craintes dissipées, la saison a été propice à une pratique régulière, si je peux faire un vœu, c'est certainement de faire preuve de la plus grande rigueur en ce qui concerne les changements de matches, trop souvent le résultat d'un manque d'anticipation ou encore remis pour raisons invoquées très futiles. Dans tous les cas la procédure est incontournable.

Bonnes vacances réparatrices et nécessaires à tous.

Le Président de la Commission Technique Jeunes
Alain BUCHETON



Commission de Discipline

Le Président de la Commission, Alain ALDAX

La Commission s'est réunie 40 fois et a traité 152 dossiers. Lors de cette saison, 1362 avertissements et 120 cartons rouges ont été administrés.

Cela nous semble beaucoup trop surtout si on considère qu'un grand nombre de sanctions sont consécutives à des paroles, insultes ou menaces verbales qui sont quand même facilement évitables. Le joueur se fait peut-être « plaisir » en insultant l'arbitre mais ce n'est pas sans conséquence pour lui et pour son club.

Des rappels :

- tout joueur faisant l'objet d'une exclusion ou d'un rapport d'un arbitre doit faire parvenir à la Commission un courrier sur les faits qui lui sont reprochés.
- certains arbitres n'envoient pas leurs rapports dans les délais et les secrétaires perdent leurs temps à les réclamer plusieurs fois avec des réceptions quelques fois le jeudi !
- Pour les arbitres : il existe des rapports types, qui ont été établis en liaison avec la CDA, et qui permettent d'avoir des informations essentielles pour traiter les dossiers. Il serait bien qu'ils soient utilisés.

La Commission remercie Cécile et Anaïs pour la préparation des dossiers et PV ce qui nous facilite énormément la tâche.

Un grand merci également à Mmes BOITIER, ROPERTO et MM. DUFLOUX, JACQUOT, BERQUIER, BEAUVOIS, CANU, membres de la Commission pour leurs disponibilités, l'aide apportée et leurs visions des choses sur les dossiers traités. En effet, chaque dossier entraîne des discussions ce qui permet d'essayer d'avoir le meilleur jugement possible même si nous savons que les rapports dont nous disposons et les auditions que nous faisons ne sont pas toujours le parfait reflet des incidents.

Cette saison 2021/2022 est terminée et le souhait de la Commission pour la saison 2022/2023 serait d'avoir beaucoup moins de dossiers à traiter ce qui serait bon signe pour notre Football.

Le Président de la Commission de Discipline

Alain ALDAX



Commission Statuts et Règlements

Le Président de la Commission, Joseph BERFORINI

Cette commission a compétence pour recevoir, étudier et traiter tout dossier, si nécessaire dans son intégralité dans différents chapitres relatifs, entre autres, aux règlements généraux.

Cette commission siège régulièrement, tout au long de la saison.

Toutes les décisions rendues font l'objet de procès-verbaux qui sont publiés sur le site du District.

Elles sont passibles de recours devant la Commission d'Appel Départementale et Régionale.

Sauf pour les Coupes Départementales dont l'éventuel appel reste au niveau départemental.

FMI - FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE SUR TABLETTE

La gestion de la TABLETTE est devenue d'usage courant pour les clubs pour les différentes compétitions organisées en DISTRICT, des équipes de Jeunes dès les U13, des équipes Féminines, des équipes Seniors Masculins.

Tout en ayant un taux global positif de bon fonctionnement dans la réalisation des F.M.I., les échecs constatés sont dus principalement, à l'oubli, au non-respect des procédures établies au niveau national qui concernent surtout l'avant match, à l'utilisation d'un code erroné de l'identifiant du responsable habilité à ouvrir l'application qui permet par la suite l'accès et la réalisation de la FMI.

Pour comprendre, analyser un échec, la Commission statue au vu des explications écrites sur le document Constat d'Echec.

En premier, la Commission demande au secrétariat gestionnaire l'extraction dans Foot 2000 du LOG correspondant au match. Sur ce LOG apparaissent les différentes opérations faites par les deux équipes concernées dans la préparation du match. Ainsi, il est facile de faire des recoupements avec le constat d'échec.

Trop souvent, ce document, obligatoire en cas de non-réalisation de la F.M.I., est manquant, mal rédigé, non signé par les trois parties concernées, non concordant dans les explications des trois parties.

D'où des amendes forfaitaires au vu du Constat pas concordant, pas convainquant avec le LOG de la rencontre.

STATUTS ET REGLEMENTS

La Commission est à l'écoute des problèmes spécifiques d'application des règlements dans des situations que les textes ne précisent pas toujours.

Les courriers électroniques permettent à toutes les personnes accréditées d'interroger la Commission sur des questions des règlements de base.

Quelques chiffres : dossiers étudiés pour la saison 2021/2022

- SENIORS :
 - 12 Réserves d'avant match / 2 réserves fondées / 10 non fondées
 - 4 Réclamations d'après match / 4 réclamations non fondées (mal formulées)
 - 1 Evocation – absence totale de feuille de match - fondée
 - 1 Match arrêté - Effectif minimum en cours de match / 1 Pénalité
 - 2 Matches arrêtés par l'arbitre / 2 à rejouer
 - 1 Sanction pour terrain impraticable déboutée en appel
 - FEMININES :
 - 6 Réserves d'avant match / 6 fondées
 - 1 Réclamation d'après match fondée
 - 2 Réclamations d'après match non fondées (mal formulées)
 - JEUNES :
 - 2 Réserves d'avant match / 2 fondées
 - 2 Réclamations d'après match / 1 fondée / 1 non fondée
- Sanctions Issues de la F.M.I. :
- 3 Matches donnés perdus (sans feuille de match d'établie)
 - 1 Match arrêté en cours de partie / donné perdu (confirmé en appel)
 - 2 Matches donnés à rejouer (n'ayant pas eu la durée réglementaire)

OBLIGATIONS D'EQUIPES DE JEUNES

En concertation avec l'Equipe Technique, vérification des obligations des licenciés et d'équipes de jeunes.

Deux étapes immuables : la première début Novembre pour signaler les clubs en infraction au niveau équipes et au niveau du nombre minimum de jeunes licenciés.

La deuxième, en fin de saison, avec examen définitif de la situation des clubs. Le nombre de licenciés est comptabilisé à la date du 1^{er} Mars de la saison en cours.

Pour la saison 2021/2022 en D2 : 1 club en 1^{ère} année d'infraction.

Ce club a été sanctionné par une amende financière.

OBLIGATION D'EDUCATEUR

En concertation avec l'Equipe Technique.

Elle comprend :

- L'étude d'agrément des éducateurs en charge d'équipe disputant le Championnat de Départemental 1, conformément à l'annuaire du District portant sur les obligations d'encadrement.

- Les demandes de dérogations prévues

- Le contrôle de la présence de l'éducateur déclaré sur la FMI

A chaque manquement lors d'une journée, les fautifs ont été sanctionnés d'une amende forfaitaire.

Cette saison 2021/2022, les clubs de CERCY, SUD LOIRE ALLIER, SAINT PERE, CHAULGNES et MARZY ont été sanctionnés financièrement, pour non-respect des engagements signés en début de saison.

Remerciements à Christian, Didier, Gilles, Pierre et Thierry, membres assidus de la Commission pour leur disponibilité et le sérieux apporté dans leur engagement dans le respect des règlements en vigueur.

Remerciements également à Cécile et Anaïs, secrétaires du District, pour l'accomplissement du travail important que représente la préparation des dossiers.

*Le président de la Commission des Statuts et Règlements
Joseph BERFORINI*



Commission des Terrains et Installations Sportives

Le Président de la Commission, Lionel ERAY

La Commission des Terrains a contrôlé 12 terrains. Les installations étaient conformes à leur classement.

Je rappelle à Messieurs et Mesdames les Président(e)s des clubs que les buts mobiles soient bien rattachés après utilisation. Le contrôle des installations continuera sur octobre et novembre.

*Le président de la Commission des Terrains
Lionel ERAY*



Commission de l'Arbitrage

Le Président de la Commission, Dominique ATERO

Cette saison passée a enfin pu être "normale".

Même si la crainte était de voir notre effectif se réduire plus qu'à l'habitude à la sortie de 2 saisons tronquées, quasiment tous les arbitres ont résigné, certes pour certains, tardivement, mais peut être aussi dû aux dossiers médicaux compliqués.

Deux formations initiales d'arbitres ont eu lieu en octobre 2021 et mars 2022, avec une quinzaine de candidats reçus à la théorie, et à la pratique dans la foulée.

Nouveauté, à cette formation, est venue se greffer la formation d'arbitres auxiliaires. Quelques candidats ont ainsi pu profiter d'une formation plus approfondie que par les années passées, qui a été très appréciée par ces derniers. Cette expérience se renouvellera donc pour les prochaines FIA.

Nos cours d'arbitres en activité mensuels ont également pu reprendre, avec 20 à 25 arbitres participants à chaque session.

Et enfin, un questionnaire de formation continue a permis à la cellule formation de la CDA, de jauger la motivation de chacun.

Les désignations ont, cette année, donné beaucoup plus de travail. Déjà compliquées en temps normal, quelques-uns n'ont pas simplifié les choses en posant des indisponibilités tardives, pour ne pas dire beaucoup trop tardives. Une réflexion de la CDA à ce sujet, avec quelques mesures disciplinaires, devraient réduire ce problème pour la saison à venir.

Les observations ont également permis cette saison passée, de faire un classement de nos arbitres par catégories, ce qui n'était plus arrivé depuis 2 saisons.

Les jeunes arbitres ont, quant à eux, fait une très bonne saison, de par leur nombre, mais aussi de par leur motivation.

D'ailleurs 2 d'entre eux ont été proposés pour accéder en Ligue et UNE arbitre a intégré la section sport arbitrage à Auxerre. Charge à eux de travailler maintenant !

Un petit mot pour nos arbitres de Ligue qui se sont tous maintenus (et même accédé à l'échelon supérieur pour l'un d'eux). Le travail paie toujours !

Pour terminer, je tiens à remercier tous les membres de la CDA pour leur travail, mais aussi le District pour son aide, et plus particulièrement Cécile et Anaïs.

Bonne saison 2022/2023 à toutes et tous.

*Le Président de la Commission des Arbitres
Dominique ATERO*



Commission Foot en Milieu Scolaire

Le Président de la Commission, Laurent BERNARD

→ 6 réunions de travail au sein du DNF (07/09+09/11+17/11+01/12+28/01+12/04)

→ Participation à l'AG USEP (22/09)

→ Réunion avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Nièvre (DSDEN) (06/05)

→ Réunion au sein du collège Fénelon du Centre Scolaire Notre Dame à Nevers pour 2 projets CHA Futsal et CHA Féminin (14/10)

→ Réunion des éducateurs + professeur coordinateur des structures scolaires avec remise des dotations (31/01)

→ Visites au sein des structures scolaires du département ayant une section sportive ou une classe à horaires aménagés :

SSS :

- Lycée/Collège Maurice Genevoix à Decize (18/11)
- Collège Les Courlis à Nevers :
 - Remise dotations en présence des différents acteurs de la structure (23/09)
 - Réunion point étape/bilan (22/03)
 - Commission d'admission (17/05)

CHA :

- Collège Aumeunier Michot à La Charité (25/11)
- Collège Paul Langevin à Fourchambault (25/11)
- Collège René Cassin à Cosne (29/11)
- Collèges Saint Léonard et Noël Berrier à Corbigny (30/11)
- Collège Giroud de Villette à Clamecy

- 4 réunions en Visio pour le FMS LBFC (29/09+07/12+08/01 (Commission régionale) + 08/02)
→ Rassemblement départemental FMS à Cosne (01/06)

Le président de la Commission Foot en Milieu Scolaire
Laurent BERNARD



Commission d'Appel

Le Président de la Commission, Patrick PONSONNAILLE

La commission d'appel s'est réunie 7 fois sur la saison 2021/2022 dont :

4 réunions concernant des Appels réglementaires :

- 3 décisions de 1^{ère} instance confirmées
- 1 décision annulée (Décision Commission d'Appel : match à rejouer).

3 réunions concernant des Appels disciplinaires :

- 2 décisions de 1^{ère} instance confirmées
- 1 décision annulée (Décision Commission d'Appel : mise à l'instruction).

Toutes les réunions se sont déroulées en « présentiel » dans un esprit serein et de totale transparence.

Le président de la Commission d'Appel
Patrick PONSONNAILLE